



Titre d'emploi :	Chargé de cours à la formation continue - Tremplin pour allophones et immigrants - Méthodologie de travail en enseignement supérieur
No concours :	2014-2015FC174
Type d'engagement :	Chargé de cours à la formation continue
Programme :	Tremplin pour allophones et immigrants (081.06) Groupe 347
Horaire :	Horaire de jour Le ou vers le 4 mai 2015 (pour une durée de 17 semaines) Sous réserve d'inscriptions suffisantes nous permettant de débiter la formation
Date de début et de fin d'affichage :	Du 5 au 15 mars 2015

Pour être considérée, toute candidature doit être accompagnée d'un CV à jour.

Titre du cours :	No de cours	Titre du cours	Nombre d'heures
	360-C33-RO	Méthodologie de travail en enseignement supérieur	45 h

- Compétences et exigences particulières :**
- Expérience(s) pertinente en enseignement au collégial avec une clientèle immigrante - *Exigence*;
 - Connaissance en sociologie de l'immigration - *Exigence*;
 - Connaissance sur l'histoire et les processus migratoires au Canada/Québec - *Exigence*;
 - Expérience et /ou compétence en méthodologie de recherche - *Exigence*;
 - Aptitudes au travail en équipe - *Exigence*;
 - Avoir déjà donné les deux cours en tremplin DEC pour les Allophones (Cours de médiation interculturelle et intégration à la société québécoise et cours de méthodologie de travail en enseignement supérieur) - *Atout*;

**Formation
académique
requis :**

- BAC en sociologie - Exigence
- Maîtrise en sociologie - Atout

Tests :

Les personnes retenues seront appelées à passer des tests pour vérifier les exigences mentionnées:

- Test de français (note de passage 80%)
- Question à développement
- Simulation d'enseignement

**Soumission
de votre
candidature
:**

Toute personne intéressée et répondant aux exigences du poste est invitée à postuler en ligne au www.crosemont.qc.ca , sous l'onglet "Emploi", avant 16h30 le 15 mars 2015.

**Mécanismes
de sécurité
d'emploi :**

Cet affichage est conditionnel aux mécanismes de sécurité d'emploi prévus à la convention collective ainsi qu'à l'entente intervenue sur les procédures d'engagement entre le Collège et le syndicat du personnel enseignant.

**Accès à
l'égalité :**

Le Collège Rosemont souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles et minorités visibles à présenter leur candidature.